

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 7 avril 2022

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 avril 2022**

---

**L'an deux mille vingt-deux, le 13 du mois d'avril à 19 heures 00**

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Présents : 20

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et  
représentés :

5

M. Alain BERTRAND, qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY

M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

Mme Hélène CROMBEZ, qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC

Absents et non  
représentés : 2

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO

Mme Anne ESCOLA

*Mme Sylvie LAVERGNE est élue secrétaire de séance.*

## N° DL13042022-04 : Approbation des comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Les comptes de gestion du budget principal et de ses sept budgets annexes ont été transmis par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Pauillac, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après comparaison avec les écritures de la comptabilité de la Ville, il apparaît que Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Pauillac a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les documents intégraux sont consultables par les conseillers municipaux auprès de la Direction des finances de la Ville, à compter de la date de convocation

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**VU** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 6 avril 2022,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

### ARTICLE 1

**APPROUVER** les comptes de gestion du Comptable Public du budget principal et des sept budgets annexes, pour l'exercice 2021.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

*Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.*



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **19 AVR. 2022** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **19 AVR. 2022**